

CARTE ACCÈS SOREL-TRACY

La carte **Accès Sorel-Tracy** est gratuite et valide pour un maximum de 2 ans pour les résidents de la MRC Pierre-de-Sauvel.

Pour les personnes habitant hors de la MRC Pierre-de-Sauvel, la carte **Accès Sorel-Tracy** coûte 150\$ et est valide pour un an. Pour le réabonnement, une nouvelle photo sera prise. La personne qui doit faire sa carte donc doit être présente. Cela comprend les enfants.

Afin d'éviter certains désagréments, nous vous invitons à surveiller la date d'expiration inscrite sur votre carte **Accès Sorel-Tracy**.

Avez-vous en votre possession DEUX preuves requises ?

ADULTES

1. Preuve de résidence :

- Permis de conduire OU
- Avis d'imposition des taxes municipales ou scolaires OU
- Facture récente de téléphone ou d'électricité ou de gaz naturel OU
- Bulletin scolaire de l'année courante

2. Preuve d'identité :

- Permis de conduire OU
- Carte d'assurance maladie OU
- Carte étudiante avec photo OU
- Passeport

ENFANTS - 15 ANS ET MOINS

Enfant **13 ans et plus** peut s'abonner seul, sans parent
Enfant **12 ans et moins** : présence du parent requise

1. Preuve de résidence :

- Carte étudiante de l'année scolaire en cours OU
- Bulletin scolaire récent OU
- Preuve d'adresse faite par le parent ou la personne responsable de l'enfant

De plus, cette personne doit prouver qu'elle est :

- soit le parent
 - . avec carte d'hôpital de l'enfant ou
 - . certificat de naissance de l'enfant
- soit la personne responsable de l'enfant
 - . avec document légal à l'appui

2. Preuve d'identité :

- Carte d'assurance maladie OU
- Carte étudiante avec photo OU
- Certificat de naissance OU
- Passeport

Le bail n'est pas accepté.